



Le petit Laugnacais

N° 03 Juin 2015



Le mot du maire

Ce troisième "Petit Laugnacais" fait l'objet d'un premier bilan un an après notre élection.

Sur ce mandat, nous nous étions engagés à dynamiser notre commune, à valoriser les initiatives des associations, à les accompagner dans leurs projets, à rénover nos bâtiments communaux, à répondre aux attentes concernant les écoles ainsi qu'à mener à bien notre projet concernant la salle polyvalente.

En peu de temps, grâce à un travail soutenu de nos commissions, mon équipe a pleinement rempli sa mission et je me dois de la remercier ; nous décidons à 15 et agissons à 15, le tout dans une excellente ambiance.

Le village a été embelli avec des façades de bâtiments communaux repeintes, des logements remis en état, des fleurs agrémentant le bourg. Les écoles ont été rénovées, bénéficiant de différents travaux en fonction des demandes des enseignantes.

Enfin, après de longs mois consacrés au montage technique très complexe et financier, l'aménagement de notre salle polyvalente va débuter en septembre après le choix des entreprises concernées. Ce n'est pas une mince affaire de mener une telle réalisation mais, grâce à beaucoup de volonté, d'abnégation, nous espérons répondre aux attentes de tous les laugnacais qui désirent une salle digne de ce nom depuis fort longtemps. Dans l'état actuel, cette salle aurait été fermée très rapidement n'étant plus aux normes.

En rencontrant les présidents des associations, nous avons affiné le projet en faisant un effort tout particulier sur le "phonique".

Notre dossier, financièrement parlant, a été retenu par le Conseil Départemental (30 %), la Préfecture (DETR) (25 %) ainsi que par Monsieur le Sénateur (réserve parlementaire) laissant présager à minima 55 % de subventions rendant le projet réalisable.

Avant de profiter pleinement de la nouvelle salle, il faudra s'armer de patience pendant la durée des travaux (environ 6 mois).

Une baisse notable des dotations de l'Etat tant sur le plan communal qu'intercommunal, nous pousse à étudier des mutualisations de service afin d'optimiser les demandes de la population et pour mieux se préparer aux défis qui nous sont lancés (loi sur l'accessibilité par exemple).

Laugnac a encore un bel avenir : ses associations en sont la preuve, leur activités drainant de plus en plus de monde, preuve s'il en est, que nous ne sommes pas une commune dortoir. A ce sujet, nous remercions les bénévoles des associations, ceux des activités périscolaires ainsi que toutes les personnes ayant donné des livres pour la bibliothèque municipale.

Croyons en nous, dynamisons toutes les initiatives qui tendent à favoriser l'entraide et la proximité.

Amicalement
Votre Maire
Jean-Marc Llorca

Soyons optimistes et solidaires

► Rénovation et agrandissement de la salle polyvalente

Les premiers coups de pioches débuteront en septembre
(la période de préparation de chantier s'effectuera en Août).

En 12 mois, l'équipe de maîtrise d'œuvre a d'une part, écouté les besoins exprimés par les diverses associations utilisatrices et le conseil municipal puis a d'autre part, étudié les propositions de solutions techniques et réglementaires les plus adaptées telles que les économies d'énergies, l'isolation thermique. Par ailleurs, une attention particulière a été portée sur l'isolation phonique et la qualité acoustique des volumes de la salle. Les solutions les plus avantageuses financièrement ont été explorées.

L'équipe municipale, de son côté, a recherché et obtenu le maximum de subventions sur ce projet.

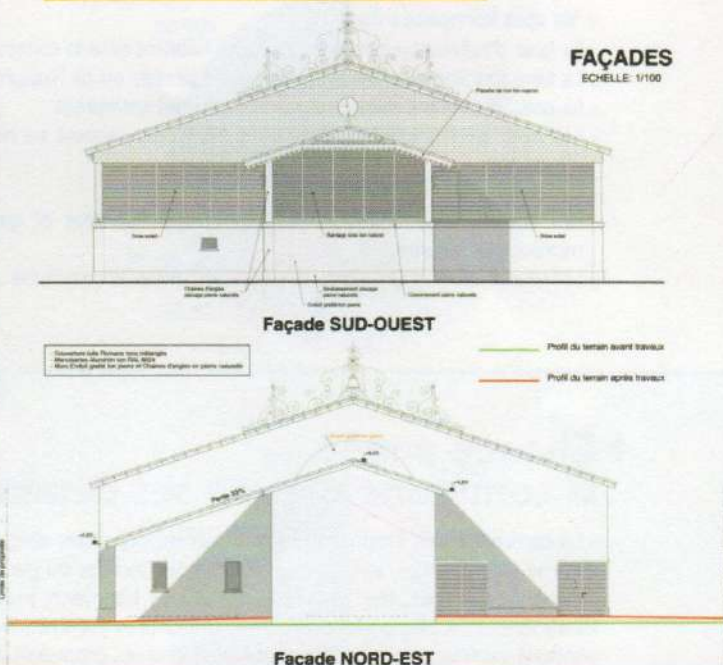
Depuis le 11 mai, les entreprises intéressées par notre chantier ont déposé leur candidature et offre.

11 lots composent notre appel d'offre (gros œuvre, charpente, menuiserie aluminium et bois, serrurerie, plâtrerie plafonds, carrelage, électricité, chauffage rafraîchissement, charpente métallique).

Le 11 juin, il fut procédé à l'ouverture des plis de candidatures et d'offres. L'ensemble de ces documents sont en cours d'analyse par la maîtrise d'œuvre.

6 mois seront nécessaires avant la réouverture de notre salle.

Plan de la future salle polyvalente



Horaires et coordonnées des services public Laugnacais

■ Mairie

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h

Samedi permanence de 10h à 12h

Tél. : 05 53 68 82 93 / Fax : 05 53 68 78 38

Email : mairiedelaugnac@wanadoo.fr

■ Agence postale

Du lundi au vendredi de 13h45 à 15h45

Samedi de 9h30 à 11h30

Tél. : 05 53 68 82 14

Horaires et coordonnées des services public Prayssas

■ Communauté de Communes Prayssas

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et 13h30 à 17h30

Tél. : 05 53 95 29 48

Email : cdcprayssas@orange.fr

Site internet : www.cc-cantonprayssas.fr

■ Déchetterie Prayssas

Mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. : 05 53 87 44 13



► Le budget communal

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il doit être exécuté dans l'année.

Les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de la commune, celles qui reviennent chaque année comme les dépenses des services de la commune, les prestations des services extérieurs, les charges d'entretien, de gestion courante, les intérêts des emprunts. En recettes, les produits locaux, les dotations de l'Etat comme la dotation globale de fonctionnement et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités.

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité et le surplus constitue de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours.

Les dépenses d'investissement permettent les achats de terrains ou de bâtiments, la construction ou les réaménagements de bâtiments publics, l'achat de matériels.

Les recettes d'investissement comme la DETR, les subventions parlementaires les aides du Département, les emprunts, les produits des ventes patrimoine.

La comptabilité de la commune est tenue en partie simple par l'ordonnateur qui est en charge des opérations d'émissions de titre de recettes ou de mandats. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et d'assurer le respect des autorisations budgétaires votées. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice, il établit le compte administratif du budget principal et budgets annexes.

► Chaque année, la commune prévoit ses recettes

● Il existe 4 sources principales d'argent :

- Les impôts locaux versés chaque année par les habitants et les entreprises.

● Ils sont composés de :

- La taxe d'habitation pour les personnes habitant dans la commune,
- La taxe foncière pour les propriétaires de terrains ou de maisons
- La cotisation économique territoriale pour les entreprises
- Les aides de l'Etat qui reverse une somme par rapport au nombre d'habitants
- Les compensations de l'Etat
- Les revenus divers des différents services (Cantine et garderie municipale, locations...)
- Les souscriptions d'emprunts que peut demander la commune



► Chaque année, la commune prévoit ses dépenses

- La commune doit commencer par régler les dépenses obligatoires comme les dépenses de salaires et de charges sociales du personnel, l'entretien des rues, des espaces verts et des bâtiments publics le fonctionnement des écoles, l'achat de fournitures diverses, les subventions versées aux associations, rembourser les emprunts auprès des banques.

Avec l'argent qu'il va rester (s'il en reste) la mairie doit faire des choix. Elle ne peut pas tout faire au même moment, la mairie est donc obligée de définir ses priorités.

Avec la décentralisation, les collectivités territoriales ont aujourd'hui un poids financier important dans les domaines qu'elles gèrent.



► Compte administratif 2014

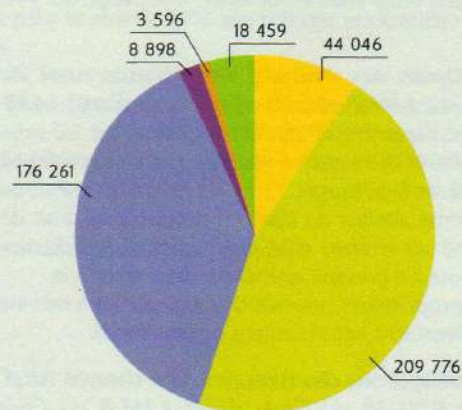
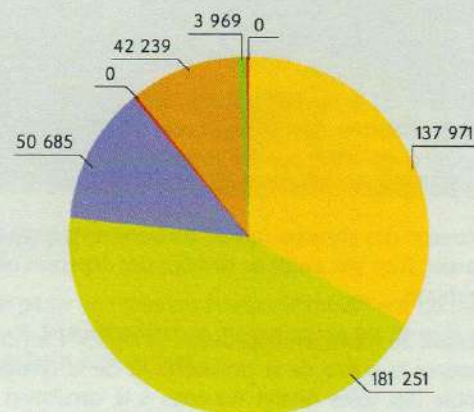
● Dépenses de fonctionnement

Désignation	Montant
Charges à caractère général	137 971
Charges de personnel	181 251
Charges de gestion courante	50 685
Dépenses imprévues	0
Atténuations de produits	42 239
Charges financières	3 969
Virement à la section investissement	0
Total dépenses	416 115

● Recettes de fonctionnement

Désignation	Montant
Produits des services	44 046
Produits fiscaux	209 776
Dotations de l'Etat, subventions	176 261
Produits exceptionnels	8 898
Atténuations de charges	3 595
Produits de gestion courante	18 458
Total recettes	461 035

Le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015 ont été votés lors du conseil municipal du 20 avril 2015



► Budget primitif 2015

● Dépenses de fonctionnement

Désignation	Montant
Charges à caractère général	174 350
Charges de personnel	197 100
Charges financières	3 114
Charges exceptionnelles	8 796
Charges de gestion courante	68 400
Atténuations de produits	42 188
Dépenses imprévues	20 037
Virement à la section investissement	188 000
Total dépenses	701 985

● Recettes de fonctionnement

Désignation	Montant
Produits des services	33 230
Produits fiscaux	214 080
Dotations de l'Etat, subventions	138 483
Produits de gestion courante	10 020
Produits financiers	30
Atténuations de charges	1 500
Total recettes	397 343

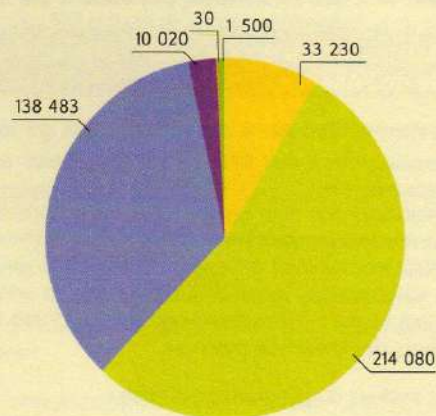
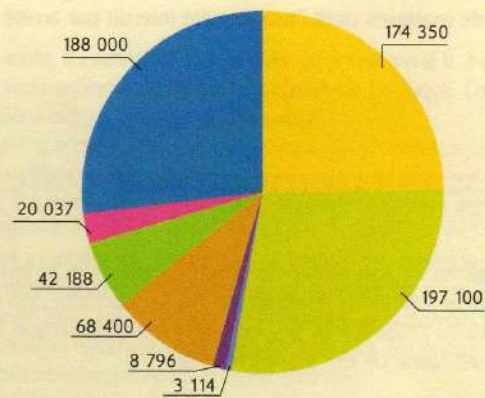
Le taux des 4 taxes reste inchangé pour la part communale

Taxe d'habitation : 15,56 %

Taxe foncière : 17,75 %

Taxe foncière non bâti : 57,06 %

Cotisation foncière des entreprises : 16,00 %



► La voirie des communes : les chemins ruraux

L'article L161-1 du Code Rural définit que « *les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.* »

L'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, n'est pas inscrit au nombre des dépenses **obligatoires** de la commune,

Il revient au Maire, en application de l'article L161-5 du Code Rural, d'assurer la police de la circulation et de la conservation sur l'ensemble des voies rurales ouvertes à la circulation publique et de prendre toute mesure destinée à sauvegarder l'intégrité des chemins.

Les Droits des riverains d'un chemin rural (Articles R161-12, R161-13, L161-8 et L161-10 du Code Rural, L422-2 du Code de l'Urbanisme et 640 du Code Civil) :

- la qualité de riverain d'une voie publique confère à celui-ci le droit d'accéder à cette voie,
- comme attribut du droit de propriété, le droit de se clôturer est garanti au riverain d'un chemin rural. L'édification d'une clôture suppose en principe une déclaration en mairie,
- les propriétaires peuvent déverser sur les fonds inférieurs les eaux qui découlent naturellement de leur fonds.

Les obligations des riverains d'un chemin rural (Articles R161-14 à R161-24 du Code Rural, L114-8 du Code de la Voirie Routière et L322-1 et s. du Code Forestier) :

- les riverains doivent notamment s'abstenir de :
 - détériorer les talus,
 - labourer le sol,
 - faire circuler sur le chemin rural des catégories de véhicules et de matériels dont l'usage a été interdit par arrêté du maire,

- d'y amener par des véhicules, en provenance des champs riverains, des amas de terre,
- d'abandonner sur la chaussée des produits tombés de chargements mal assurés, tels que fumiers, graviers...

- les riverains en contrebas des chemins ruraux sont assujettis à recevoir les eaux qui découlent naturellement de ces chemins,
- les riverains ont l'obligation d'entretenir les fossés, saignées et canaux afin d'éviter que les eaux ne nuisent à la viabilité du chemin,
- interdiction est faite aux riverains de :

- planter des arbres ou des haies sur l'emprise des chemins ruraux,
- mutiler des arbres plantés et dégrader les plantations.

- Article D161-24 du Code Rural :

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

■ Programme 2015 d'entretien des chemins ruraux

Après accord des riverains, il est programmé la réfection de certains chemins ruraux.

L'entreprise DETP-DELBES interviendra, fin juin, sur les chemins de « La Tuque Haut », « La Tuque Bas », « Graulès » et « Quissac Haut ». Elle effectuera également des travaux d'élargissement du ponceau qui mène à l'église de Quissac.

Les Services Techniques de la Communauté des communes, quant à eux, interviendront sur le chemin rural de Serré.

Parallèlement à ces interventions, il sera envisagé des travaux ponctuels sur diverses voies : reprise de chaussée, bouchage de « nids de poule »...

► Assainissement non collectif : Aide de l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne peut participer au financement de certains travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif. Certains propriétaires peuvent alors bénéficier d'une aide pour la réhabilitation de leur assainissement.

Cette aide est plafonnée à 4 200 € ou 80 % du montant des travaux si ce dernier n'excède pas 5250 € par installation.

Toutes les installations existantes ne sont pas éligibles à l'aide de l'Agence.

Elles doivent répondre à des critères stricts qui sont les suivants :

- l'assainissement doit faire l'objet du dernier contrôle de bon fonctionnement,
- l'habitation doit être occupée par les propriétaires au titre de leur résidence principale,
- l'habitation doit avoir été construite avant le 6 mai 1996,
- les eaux vannes (eaux des wc) doivent se rejeter directement ou par le biais d'une fosse septique ou fosse toutes eaux, en dehors des limites de propriété.

Sont exclues du programme d'aides :

- les résidences secondaires,
- les réhabilitations dans le cadre des ventes (concernant les logements dont l'acquisition a été faite après le 1er janvier 2011),
- les locations saisonnières ou permanentes (sauf logements communaux).

Vous pouvez contacter Madame LACOSTE au 05.53.68.12.42

► Enlèvement des épaves automobiles



Le conseil départemental poursuit en 2015 sa campagne d'enlèvement d'épaves automobiles, dans les mêmes conditions que les années précédentes (service gratuit).

Pour toute commande vous pouvez vous présenter à la mairie pour retirer l'imprimé, document contractuel entre l'épaviste et le conseil départemental.

Pour toute demande il sera demandé un chèque de caution de 50,00 € libellé au nom de Mme le Payeur Départemental. Le chèque n'est encaissé qu'en cas d'intervention inutile.

La demande devra être transmise à la Direction Générale Adjointe des Infrastructures des Transports et du Logement sous couvert de la mairie.



► Bilan des activités périscolaires 2014/2015

La fin de l'année scolaire se profile déjà... le bilan concernant la mise en place des activités périscolaire est positif.

En effet, les enfants viennent en nombre et s'inscrivent régulièrement sur les ateliers ; les animateurs sont motivés, engagés et font preuve d'une constante innovation au fil des interventions dont les contenus sont toujours structurés et adaptés ; les parents et les enseignants témoignent de leur adhésion ; l'équipe municipale et le personnel communal participent activement au suivi quotidien indispensable au bon fonctionnement de ce dispositif.

Merci encore à toute cette équipe de bénévoles qui s'est agrandie tout au long de l'année et dont nous tenons à rappeler les noms :

Raymonde Carcagno (Scrapbooking) ; Marie-Andréa Duchatelle, Marie Charlotte Azaïs (Conte) ; Monique Ducos et Yolande Caldo (Découverte nature) ; Elodie Sanz, Sylvie Champeroux, Francine Bouet (Arts créatifs) ; Gilles Macialeck (Marionnettes) ; Corinne et Fabien Didier (Bande Dessinée) ; Vanessa Courtois et Véronique Lloret (Théâtre) ; Alain Gibrat (Pétanque) ; Gérald Zaragoza (Musique) ; Jeannot Vigué (Arts Plastiques).

C'est bien parce que tous ces acteurs se mobilisent, donnent de leur temps et de leur compétence que ce projet est devenu une réalité pour les enfants de Laugnac.

Par ailleurs l'équipe municipale va s'employer à rechercher d'autres initiatives pour la rentrée 2015 afin d'élargir et diversifier cette palette d'activité.

Au delà de la mise en place de ce dispositif la mairie maintient son engagement sur les écoles à travers sa participation à la coopérative scolaire (1800 €), aux fournitures scolaires (3000 €) ainsi qu'aux différentes sorties, transport (1457 €), le tout sur l'année 2014.

La Commission des écoles

► Un Centenaire en pleine forme



Mercredi 8 avril sous un soleil printanier accompagné par Jocelyne LABAT, 1^{ère} Adjointe, j'ai eu le plaisir d'être convié à la fête organisée par ses enfants à l'occasion de l'anniversaire de M. TROILLARD Joseph qui célébrait ses 100 ans. Une heure de pur bonheur en sa compagnie tant il est vrai que M. TROILLARD a gardé toute sa vitalité, son sens aigu de l'humour et toute sa mémoire.

C'est à Hauteville, un petit village de Savoie, que Joseph est né le 8 avril 1915. Son père était cordonnier et sa mère se dévouait à sa nombreuse famille ; elle a élevé 8 enfants.

Joseph avait 7 ans lorsque ses parents ont quitté la Savoie pour s'installer, comme agriculteurs, sur la propriété qu'ils venaient d'acquérir à Madaillan, au lieu-dit "Saint Agnan".

Ce fut alors l'époque de l'école de Madaillan puis celle de Laugnac.

Devenu adulte, il a rencontré Simone avec qui il s'est marié le 3 juin 1944 et qu'il est venu rejoindre sur la petite propriété de La Tuque. Deux enfants, Marie-Hélène et Yves, sont nés de ce mariage.

C'est à La Tuque que Joseph a cultivé sa vigne, ses pêchers et ses pruniers jusqu'à l'heure de la retraite.

En 2008, il a perdu son épouse et a dû continuer le chemin avec beaucoup de courage.

Si le travail a mobilisé son énergie tout au long de ces années, le secret de sa jeunesse réside certainement dans le fait qu'il a également su se ménager des moments de loisirs (pêche, chasse, champignons) ainsi que des périodes de repos (premières vacances, alors que cela n'en était pas encore la mode !), vécues comme récompense après l'effort accompli.

Il se plaît à dire qu'il a usé de tout et abusé de rien et c'est peut-être grâce à cet équilibre que nous pouvons lui souhaiter aujourd'hui un heureux centième anniversaire qu'il a fêté entouré de ses cinq petits-enfants et de ses dix arrière-petits-enfants. Il espère d'ailleurs avoir la joie d'en connaître un onzième très prochainement...

► Commerce attenant à la mairie (Anciennement LASSERRE)

Depuis le 31 mars 2014, ce commerce est fermé.

Il a été mis sous contrôle judiciaire (sur plusieurs mois) chez Maître LERAY, liquidateur-judiciaire.

Nous nous sommes rapprochés dès avril 2014 de Maître LERAY afin de connaître au plus près la situation.

Le propriétaire des murs, résidant dans le Var, étant au préalable vendeur, nous avons rencontré des personnes très intéressées par l'affaire et les avons dirigées vers le propriétaire.

Malheureusement, aucun accord n'a été conclu à ce jour.

Pour notre part, la situation financière de la commune ne nous permet pas d'acheter ce commerce sachant en plus que des mises aux normes sont à faire nécessitant des investissements de plusieurs centaines de milliers d'euros !

Nous avons contacté plusieurs fois le propriétaire des murs et nous nous sommes rencontrés à Laugnac pour discuter du devenir de cet établissement. Fin juin, nous devons nous revoir.

En attendant, nous nous sommes portés acquéreurs de la licence IV et très prochainement un acte notarié confirmera cet achat.

► Association Loisirs Lagnac (ALL)

Les 17, 18 et 19 juillet, la fête votive de Lagnac battra son plein ; même si, aujourd'hui, les détails du programme sont en cours de finalisation, ces 3 jours promettent d'être fournis en divertissements.

Début des festivités **vendredi 17 juillet à 19 h** : création et mise en place des équipes participantes aux divers jeux collectifs, ouverts aux enfants, aux parents, enfin à tout le monde ; il est conseillé aux participants de s'inscrire auparavant en téléphonant aux numéros indiqués à la fin de l'article ; plein de jeux drôles, amusants et récompenses pour les enfants.

En même temps, à partir de 20 h, début du service de la traditionnelle soirée spaghetti.

Samedi 18 juillet :

- fin d'après-midi : animation de rues avec initiation au country
- 20 h : soirée paella avec concert
- Jérôme Chaumet rendra un hommage à Mike Brant à l'occasion des 40 ans de sa disparition
- un imitateur entrera également en scène lors d'intermèdes

Une sacrée soirée s'annonce !!!!

Dimanche 19 juillet :

- 8 h : rassemblement autour d'un café des pilotes et passagers des motos anciennes qui partiront à 9 h pour une ballade d'environ 90 km à travers le département avec une pause petit déjeuner, retour vers 12h30 pour un repas bien mérité
- 9 h : marché gourmand des producteurs fruits, légumes, jus de fruits et autres produits locaux ; fabrication traditionnelle des confitures du comité des fêtes
- 17 h : les bandas rentreront en scène pour vous amener jusqu'à l'apéritif offert par la municipalité
- 18h30 : tirage de la quinzaine commerciale avant une agréable soirée tapas
- soirée musicale et dansante " jusqu'au bout de la nuit "
- 23 h : feu d'artifice

Fête foraine durant les 3 jours avec de nombreux manèges.

Tous les membres du comité des fêtes vous attendent nombreux et vous souhaitent d'excellentes festivités.

Nous conseillons de vous inscrire pour les jeux et surtout les repas au 05.53.68.82.84 ou 05 53 69 68 38.

Le Président de l'ALL
JM LORENZATO

► L'Association des Parents d'Elèves (APE)

L'année scolaire 2014-2015 se termine...

■ **L'Association des Parents d'Elèves (APE) vous remercie pour votre participation aux diverses manifestations qui a permis :**

- de donner 20 € par élève aux enseignantes pour participer au financement de leurs sorties scolaires
- la prise en charge des entrées « Piscine » pour les cycles 1 et 2 (le transport étant pris en charge par la mairie)
- divertir les enfants des écoles de LAUGNAC grâce à la soirée dansante, la boom surprise pour les 30 ans de l'APE au mois de janvier, la chasse aux œufs pour Pâques.

■ **Le vendredi 26 juin, nous organisons la kermesse des écoles** après le spectacle de fin d'année sur la place de la mairie avec restauration sur place. Venez nombreux !

Vous pouvez noter dès aujourd'hui l'assemblée générale de l'APE qui se tiendra fin septembre, en souhaitant vous y voir toutes et tous.

**Bonnes vacances estivales.
L'APE de LAUGNAC**



► Association Gymnastique Volontaire de Lagnac



Notre association de GV laugnacaise est toujours heureuse d'accueillir toute personne souhaitant pratiquer la gymnastique d'une façon conviviale, dynamique et ludique. Diverses activités sont organisées tout au long de l'année, randonnées, sorties aux thermes de Casteljalous, repas convivial dans un restaurant des environs, pots de l'amitié etc...

La salle des fêtes faisant habituellement office de salle de sport sera fermée pour travaux de rénovation de septembre 2015 à janvier 2016. Nous vous invitons donc à nous rejoindre tous les mercredis en fin d'après midi à partir du 16 septembre 2015 à une autre salle qui se situe au dessus de l'ancienne poste.

Nous vous proposons deux cours dispensés par Mme Michelle LAMALLE notre dynamique animatrice diplômée en gymnastique ainsi qu'en yoga :

De 17 à 18h un cours de Gym douce

De 18h30 à 19h30 un cours de gym tonique

Deux séances d'essai gratuites vous sont proposées avant tout engagement.

Pour tous renseignements complémentaires, merci d'appeler au :

06 61 62 42 83 : Chauvel Patricia - présidente

06 25 46 52 30 : Commaille Marie Pierre - secrétaire

05 53 95 87 69 : Haouali Sandrine - trésorière

A bientôt

► Le club Générations Mouvement " Les Colchiques "

Information

Comme tous les ans le loto aura lieu le dimanche 4 octobre 2015

Celui de Noël aura lieu le dimanche 20 décembre 2015

En raison des travaux de la salle des fêtes ces lotos auront lieu dans la salle des fêtes de Cours

► Des nouvelles de l'A.S.E.Q.

(Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Quissac)

Tout le monde connaît cette église, bien en vue sur la route qui va de Laugnac à Montpezat, même les touristes s'y arrêtent.

Certains d'entre vous ont dû remarquer que des travaux urgents et importants ont été réalisés récemment grâce à l'aide de bénévoles et à l'appui de la mairie.

L'équipe de l'association serait très heureuse si les laugnacais voulaient s'intéresser à ce projet qui concerne le patrimoine culturel de la commune, en devenant adhérent ou en proposant du bénévolat, cela nous encouragerait et nous aiderait beaucoup. Merci d'avance.

■ L'équipe de l'ASEQ - Château de Quissac - 47360 Laugnac - Tél. : 05 53 68 83 19

► L'ASL

AS LAUGNAC : Fin de saison et déjà tourné vers la prochaine...

La fin de la saison 2014/2015 est déjà là pour les footballeurs et footballeuses du club de l'AS LAUGNAC.

Pour l'équipe première Sénior, le maintien en PD1 va être difficile malgré quelques belles victoires... L'équipe réserve a fait un parcours honorable en PD2 en restant milieu de tableau mais il s'est senti au fil de la saison un manque de joueurs, qu'il faut espérer ne plus avoir pour la saison future grâce au recrutement et à l'arrivée de nouveaux joueurs.

L'école de foot a bien tourné sur les divers plateaux ponctuant la saison des U7, U9 et U11 et en championnat en U13.

En challenge RANSINAN, les U11 se sont qualifiés pour la finale qui a eu lieu le 23 mai 2015 à LAUGNAC. Il en est de même pour les U13 qui sont qualifiés pour la finale du Challenge VARAO le 20 juin 2015 à ASTAFFORT.

Pour la saison prochaine, la journée d'accueil de l'école de foot sera le samedi 12 septembre 2015.

Cette saison s'est terminée par le traditionnel tournoi de Pentecôte du 24 mai, tournoi sénior « entre copains » où le maître-mot est la convivialité et avec le Festifoot, tournoi de jeunes du 6 juin regroupant des équipes des catégories U7, U9 et U11.

L'Assemblée Générale du club s'est déroulée le dimanche 21 juin 2015, suivie de grillades et pétanque au stade.

Pour finir, après 25 ans à courir sur les terrains de foot, notre « Papy » **Sylvain LACOSTE** range ses crampons et prend sa retraite de joueur. Il reste néanmoins au club de l'AS LAUGNAC en tant que responsable de l'école de foot et entraîneur de l'équipe U13 pour la saison 2015/2016.



► Association " Les 400 bulles "

"Les 400 bulles" ont eu le plaisir d'animer un atelier en 6 séances auprès des CM1-CM2

De l'école de Laugnac de janvier à mars 2015. Une quinzaine d'enfants s'est donc rendue, le jeudi après l'école, dans la salle du conseil de la mairie de Laugnac où se déroulaient les séances avec Ström et Corine épaulés par une ou un autre volontaire adulte pour encadrer tout ce petit monde.

Les enfants ont imaginé deux scénarii avec les deux principaux personnages de la série BD "Le petit oeuf" à laquelle Ström collabore. À partir de ces deux textes, nous avons eu à préparer deux "découpages", c'est-à-dire deux brouillons de planches contenant les cases de différentes tailles, les bulles et les dessins des personnages et des décors. Lors de la dernière séance, chacun(e) a choisi le scénario qu'il/elle voulait dessiner pour de bon et s'est mis au travail pour produire une belle planche BD ! Le petit groupe a été formidable !

En dehors de cette épisode laugnacais, " les 400 bulles " ont participé à plusieurs salons et festivals (Angoulême, Fourques-sur-Garonne, Ste-Livrade-sur-Lot et Revel) et animé divers ateliers (Collège Gemillac de Tonneins, collège Crochepierre de Villeneuve, Lycée Jeanne d'Arc de Figeac, écoles de Capdenac le Haut et Lunan, collège Paul Froment et école Jasmin de Ste-Livrade, collège de la cité scolaire de Marmande).

Fin mai, les 400 bulles animeront deux journées d'atelier au festival de La Teste de Buch et en juin deux séances à l'école de Monflanquin et enfin achèveront un atelier à l'année à l'IME Fongrave de Layrac. La saison estivale sera ponctuée par les séances de caricatures sur les marchés nocturnes et deux semaines d'atelier à la Ligue de l'enseignement des Landes.

Pour contacter "les 400 bulles" :

Tél. : 05 53 67 16 80 ou par mail : les400bulles@gmail.com



>> ZOOM Marjorie ALLEMANE...

Pratique le tir à l'arc depuis 2009

Récompenses :

- 3ème, médaille de bronze :
- en 2010 en Tir Nature à Blanquefort (Gironde)
- en 2011 en Tir Nature à Le Puy Ste Réparate (Bouche du Rhône)
- en 2012 en Tir Nature à Ploëuc sur Lié (Côtes d'Armor)
- en 2012 en Tir 3D à Irigny (Rhône-Alpes)

Championne de France, médaille d'or

- en 2013 en Tir Nature à Vals les Bains (Ardèche)
- en 2013 en Tir 3D à Montlouis/Loire (Centre-Val de Loire)
- en 2014 en Tir Nature à La Bussière (Poitou-Charentes)
- en 2014 en Tir 3D à Surgères (Charentes-Maritimes)
- en 2015 en Tir Nature à Ollières (Var)
- en 2015 pour le Tir 3D : compétition en août

Marjorie a participé à l'open de France Parcours Nature 2015 en faisant partie de l'équipe féminine représentant la Région Aquitaine à Neuvy/Barangeon (Centre) qui a terminé 5^{ème}.



« Marjorie est pour l'instant 4 fois médaillée de bronze et 5 fois Championne de France... quel palmarès !!! »

Plus d'infos sur le tir nature et 3D sur notre site :
<http://dub.quomodo.com/archerscenttours/index.html>

• Les entreprises Laugnacaises

AGENCEMENT MENUISERIE CLUSEL

Tél : 06 01 01 55 16

BOULANGERIE - PATISSERIE LA PANETIÈRE ANCIENNE

Le bourg
Tél : 05 53 95 57 31

CENTIGRAMME

M. Allemane
Tél : 05 53 87 69 93

CRISTELCOIF

Mme Allemane
Tél : 06 32 38 69 24

CHARPENTE COUVERTURE LISSANDRES-LEFORT

Tél : 05 53 41 84 29

LORENZATO JM-GARAGE

Garage MOTRIO
et matériel agricole
Tél : 05 53 68 83 34

TAXI FRANCK ET PRISCILLE

Tél : 05 53 66 62 94
Port. : 06 09 57 47 21

TRANSPORT SAZY

Tél : 05 53 68 82 25

Ô CHAUDRON

(ventes de beignets et autres ...
sur marchés, foire)
Tél : 06 76 06 71 68

► L'état civil

NAISSANCE (Commune et hors Commune)

MACIALEK Victor, Michel, Pavel né le 4 août 2014

MENASPA Chloé née le 19 décembre 2014

PORTAILLER Tyméo né le 13 avril 2015

RIZZI Bastien né le 7 avril 2015

MARIAGE :

MALET Marion et MILAN Henri le 2 mai 2015

DÉCÈS :

DELMAS Georgette née ACHÉ, 89 ans, le 31 janvier 2015

MARTI Jeanne née CAMPERGUE, 93 ans, le 4 février 2015

TLALKA Anne née BRISSAT, 50 ans, le 31 mai 2015

• Nos commerçants itinérants

D SAVEURS

Le mardi et le vendredi
de 8h30 à 12h30
(livraison gratuite à partir de 15 euros)
Tél. : 05 53 41 63 28

Port. : 06 21 62 18 45

Ô CHAUDRON

Propose poulet pané,
frites, beignets
Le vendredi à partir de 19 h
Port. : 06 76 06 71 68

• Contacts des associations Laugnacaises

ALL Association Loisirs Laugnac :

Président : LORENZATO Jean-Marie
Tél : 06 81 66 47 27
Tél : 05 53 69 68 38
Tél : 05 53 68 83 34

APE Association des parents élèves

Président : LORENZON Fabrice
Tél : 05 24 29 61 87

Gymnastique Volontaire

Présidente : CHAUVEL Patricia
Tél : 06 61 62 42 83

AS Laugnac foot :

Président : M. BARDINA Laurent
Tél. : 06 13 22 02 73

La Boule Laugnacaise:

Présidente : M. MARTIN Richard
Tél : 06 79 41 42 21

Les Colchiques :

Présidente : BALESTIE Marie-Claude
Tél : 05 53 95 00 12

Anciens Combattants

Président : LACAM Hervé
Tél : 05 53 68 87 04

Chasse :

Président : M. MIRASSOU Pierre
Tél : 05 53 68 80 25

Récréart :

Président : M. VIGUÉ Jean
Tél : 05 53 68 88 20

LES 400 BULLES

Présidente : Mme MINETTO Corinne
Tél : 05 53 67 16 80

ASEQ (Sauvons l'Eglise de Quissac) :

Président : BIBERSON Philippe
Tél : 05 53 98 46 51